

Service de l'administration
C. P. 790, succursale B
Montréal (Québec) H3B 3K6
assurancecollective@ia.ca

La présente demande doit parvenir à l'adresse ci-dessus dans les 31 jours qui suivent l'expiration des garanties d'assurance vie collective.

PARTIE I - À REMPLIR PAR LE TITULAIRE DU CONTRAT

A. Nom du titulaire du contrat _____

B. Numéro du contrat _____

C. Numéro de certificat de l'assuré _____

D. Date de fin de la participation au régime

A	A	A	A	M	M	J	J

E. Raison(s) _____

F. Salaire annuel à la date du départ (s'il y a lieu) _____

G. Nom du conjoint _____

Date de naissance du conjoint

A	A	A	A	M	M	J	J

Montant admissible pour le conjoint _____ \$

H. Assurance vie de l'assuré au moment de la demande (donner toutes les précisions nécessaires) :

Assurance vie de base	_____ \$
Assurance vie facultative	_____ \$
Rente de survie	_____ \$

Réservé à iA Groupe financier	
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Réservé à iA Groupe financier

Nom du représentant _____

Numéro du représentant _____ Agence _____

Code du représentant _____

Signature du représentant autorisé du titulaire **X** _____

Titre _____ Date _____ 20 _____

PARTIE II - À REMPLIR PAR L'ASSURÉ QUI EXERCE LE DROIT DE TRANSFORMATION

1. _____ (Nom) _____ (Prénom)

_____ (Nom à la naissance (si différent))

Adresse aux fins de correspondance _____

Code postal _____ Téléphone _____ - _____

Date de naissance

A	A	A	A	M	M	J	J

Montant d'assurance vie à transformer _____ \$

2. Si un montant de rente de survie est inscrit en I (H) ci-dessus, préciser le nom, le prénom et la date de naissance de chaque enfant :

Nom	Prénom	Date de naissance																
_____	_____	<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>									A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J											
_____	_____	<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>																

3. Nouveau capital
Le capital de la police individuelle établie par suite de la transformation de l'assurance vie collective :
— Doit être égal ou supérieur à 10 000 \$, sauf si le volume d'assurance vie en vigueur est moindre;
— Ne peut excéder 200 000 \$, sauf si stipulation contraire au contrat.

4. Un représentant de iA Groupe financier communiquera sous peu avec vous. Il vous décrira les polices de iA Groupe financier offrant des garanties comparables à celles d'une police d'assurance vie collective et vous indiquera le coût de chacune.

5. Langue
En quelle langue la police et les documents s'y rapportant doivent-ils être rédigés?
Français Anglais

DÉCLARATION

Je certifie que les déclarations faites dans la partie II sont exactes et complètes et je demande à l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« la Société ») la transformation de mon assurance vie collective en une police individuelle établie sur la base de ces déclarations.

Il est entendu que la police individuelle établie en contrepartie de la présente demande de transformation ne prendra effet, et que la responsabilité de la Société ne sera engagée, qu'à la dernière des dates suivantes : date d'expiration de toutes les garanties d'assurance collective ou date de signature de la présente demande, sous réserve toutefois des conditions suivantes :

- La présente demande doit parvenir au siège social de la Société dans les 31 jours qui suivent l'expiration de toutes les garanties d'assurance collective;
- Le participant doit avoir moins de 65 ans, à moins d'indication contraire au contrat.

Il est entendu en outre que, si ces deux conditions ne sont pas remplies, la Société est libérée de toute obligation et la présente demande est nulle et sans effet. Toutefois, si le participant décède au cours du délai de transformation de 31 jours après avoir rempli les conditions 1) et 2), la Société se réserve le droit de déduire du capital-décès le solde impayé de la première prime.

Signé à _____ le _____ 20 _____

X _____ X _____
Signature de l'assuré Signature du témoin